

Masques antigaz - Définitions Techniques

Normes Européennes EN : Documents techniques validés par des experts de différents pays Européens définissant les niveaux de performance minimum et les méthodes de tests pour un type d'Équipement de Protection Individuelle donné.

Homologation (Marquage CE) : Marquage imprimé sur le produit/emballage qui garantit la conformité du produit aux Exigences minimum de Sécurité de la Directive Européenne relative aux Equipements de Protection Individuelle. C'est en quelque sorte un "passeport" qui permet de vendre le produit à travers la Communauté Européenne.

Type & Classe : Un symbole qui précise le type et le niveau de protection apporté par l'équipement. **Par exemple: A2P2** : Filtre contre les gaz et les vapeurs organiques combiné à un filtre antipoussières : Filtres de classe 2 où le 2 est relatif à la capacité des filtres.

Limites d'utilisation : Quantité maximum de contaminants présents dans l'air contre lequel le masque peut être utilisé. Cette valeur est généralement exprimée en un multiple de la concentration autorisée dans l'air.

VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : Concentration moyenne pondérée pour une journée type de travail de 8 heures et une semaine de 40 heures en dessous de laquelle il est considéré que la plupart des personnes peuvent être exposées, jour après jour, sans risque pour leur santé. Mesurée en mg/m³ (milligrammes par mètre cube) pour les particules et en ppm (partie par million) pour les gaz et vapeurs, le plus généralement.